

République française  
Département de la Meuse

## COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 20 mai 2025

Membres en exercice :

6

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN

Présents : 6

**Présents :** Sylvie DAILLY, Stephane JACQUEMET, Jeremy  
JACQUEMIN, Aline THIRION, Marie-Pierre VERDUN, Annick WILLIE

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie DAILLY

### Objet: VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2025 - DE\_2025\_402

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des impôts pour l'année 2025.

Elle rappelle que les taux de 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière bâtie : 27.22 %  
Taxe foncière non bâtie : 2.33 %  
Taxe d'habitation : 4.56 %  
Cotisation foncière des entreprises : 5.06 %

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les taux 2024 pour l'année 2025, à savoir :

Taxe foncière bâtie : 27.22 %  
Taxe foncière non bâtie : 2.33 %  
Taxe d'habitation : 4.56 %  
Cotisation foncière des entreprises : 5.06 %



Fait et délibéré en séance, les  
jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marie-Pierre VERDUN

AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2025 055-215502899-20250520-DE_2025_402-DE